

# LA PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE

## Personnel non électricien

### Objectifs pédagogiques :

#### ■ A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les facteurs de risques liés à l'électricité.
- De respecter la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des installations électriques.
- D'exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique.
- De mettre en œuvre un comportement adapté en cas d'accident ou d'incendie électrique.

### Public visé :

- Toute personne appelée à réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones où existent des risques électriques, locaux réservés aux électriciens ou au voisinage de pièces nues sous tension.

### Niveau de connaissances préalables - Pré-requis :

- Pas de pré-requis ou de connaissances préalables nécessaires.

### Contenu :

#### ■ Les notions élémentaires de l'électricité

- Le courant électrique.
- Les grandeurs électriques.
- Le circuit électrique.

#### ■ Les risques électriques

- Les statistiques des accidents d'origine électrique.
- Les causes des accidents d'origine électrique.
- Les effets du courant sur le corps humain.

#### ■ Le cadre réglementaire

- Le code du travail et la norme NFC 18 510.
- Les domaines de tension des installations.
- Les habilitations électriques.

#### ■ La prévention du risque électrique

- Les différentes zones.
- Les équipements de travail (classe, indice de protection...).
- Les équipements de protection collective et individuelle.
- Les prescriptions de sécurité durant les opérations.
- L'évaluation et l'analyse du risque électrique.

#### ■ La conduite à tenir en cas de situation d'urgence

- La conduite à tenir en cas d'accident et de choc électrique.
- La conduite à tenir en cas d'incendie d'origine électrique.



#### ■ Thèmes spécifiques en fonction de l'habilitation

- Les rôles et les fonctions de la personne habilitée.
- Les zones de travail.
- Les matériels utilisés.
- La mise en sécurité d'un circuit électrique.

#### ■ Partie pratique

- Mise en pratique des connaissances théoriques acquises.

#### **Durée de la formation :**

- 1 à 2 jours suivant les habilitations souhaitées.

#### **Modalités d'organisation pédagogique :**

- Cette formation, intra-entreprise ou inter-entreprises, peut être organisée dans l'entreprise disposant d'un site adapté ou dans nos locaux.
- L'effectif maximum est de 8 stagiaires.

#### **Moyens et Méthodes pédagogiques :**

- Séances de formation en salle,
- Exposé théorique et étude de cas concrets, jeux de rôles,
- Supports de cours vidéo projetés,
- Méthodes pédagogiques actives et participatives adaptées à la formation d'adultes,
- Mise en situation pratique, expérimentation individuelle des principes de sécurité électrique,
- Exploitation du vécu des participants.

#### **Moyens matériels :**

- Salle de cours équipée de tables, chaises, paper-board et matériel de projection.
- Matériel de démonstration pédagogique (gants isolants, VAT, tapis isolant, cadenas de consignation, signalisation de sécurité...) si possible matériel du participant.
- Port des équipements de protection obligatoires suivant le règlement intérieur du site ou de l'entreprise.

#### **Moyens d'encadrement :**

- Formateur qualifié dans le domaine de la prévention des risques liés à l'électricité.
- Formateurs pouvant intervenir seul ou en équipe afin de répondre au plus près de vos attentes et spécificités de votre entreprise.

#### **Evaluation :**

- Evaluation formative par des mises en situation et des questionnements pour évaluer les acquis en cours de formation.
- Contrôle des connaissances théoriques en fin de formation à l'aide d'un QCM et évaluation des savoir-faire à l'aide d'une mise en situation réelle.

**Sanction visée :**

---

- ☛ Proposition d'un niveau d'habilitation électrique selon les résultats de l'évaluation.
- ☛ Attestation de fin de formation individuelle remise à chaque participant.

**Suivi :**

---

- ☛ Fiche d'émargement collective,
- ☛ Attestation de fin de formation,
- ☛ Documentation pédagogique remise à chaque participant.
- ☛ Un avis de compétences et un titre pré-rédigé sont adressés à l'employeur.